



Compromis de vente - erreur de l'agence immobilière sur la date

Par **Mya81**, le 19/10/2011 à 11:24

Bonjour,

Je sollicite vos avis/aides sur cette question:

J'ai signé en août un compromis de vente avec marqué comme date butoire pour la vente le 22/10. Je viens de découvrir qu'en fait l'agence s'est trompée sur la date, la bonne date étant le 22/11...

Ca a eu un effet sur ma recherche de crédit, vu que je pensais que j'étais en retard, j'ai finis par accepter une offre qui ne me convenait pas à 100%. Mais j'ai également commencé à résilier mon abonnement internet, et pris d'autres dispositions.

Au final, cette erreur de l'agence m'est préjudiciable, surtout que j'avais pris le soin d'apl le notaire en lui demandant si la date n'était pas trop tôt parce que ça m'étonnait que le délai de 3 mois ne soit pas respecté.

Ma question est donc la suivante: est-ce que je peux demander un dédommagement à l'agence ? est-ce qu'il faudra que je signe un avenant au compromis ?

Merci par avance de votre aide

Par **youris**, le 19/10/2011 à 12:48

bjr,

comment êtes-vous sur que la date est erronée si elle figure sur le compromis remis aux signataires ?

cdt

Par **Mya81**, le 19/10/2011 à 13:09

Bonjour,

Ben la date approchant (c ce samedi en plus le 22/10, mais j'avais pas tilté..), hier, ma banque s'étonnait de n'avoir rien reçu du notaire. Et c là que j'essaie de contacter l'agence immobilière pour savoir ce qui se passe, et c'est à ce moment qu'on dit que c le 22/11.

L'agent immobilier s'est rendu compte de l'erreur suite à mon coup de fil, et m'a dit (oralement

au tel) que c son collègue qui s'en était oqp et que lui s'en était pas rendu compte..